



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Savoie

**DMEL/SMS**

Réf N° 2021-0924

Affaire suivie par :

Mme Marfil, division des moyens et des élèves

Mme Blanc, service social en faveur des élèves

Tél : : 04 76 69 16 36

Mél : dmel73@ac-grenoble.fr

Chambéry le 24 septembre 2021

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale de la Savoie

à

Mesdames et messieurs les directeurs et  
personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public et privé

s/c Mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

Monsieur le directeur diocésain

**D.S.D.E.N 73**

131, avenue de Lyon

73000 Chambéry

Objet : Procédure de suivi des signalements absentéisme

Références : Circulaire interministérielle relative à la prévention de l'absentéisme scolaire n° 2014-159 du 24-12-2014

La prévention de l'absentéisme scolaire constitue une priorité qui doit mobiliser tous les membres de la communauté éducative. Elle se fonde sur le dialogue avec les parents d'élèves dans le suivi de la scolarité de leur enfant et sur l'accompagnement des familles, parfois très éloignées du monde de l'école, dans un esprit de coéducation.

La procédure départementale de suivi des signalements absentéisme a été renforcée, en particulier par l'instauration d'une commission départementale, et vous trouverez en annexe :

- la fiche de signalement numérisée,
- une plaquette « face à l'absentéisme dans les écoles » qui détaille les démarches à suivre,
- le schéma de suivi des signalements absentéisme.

Je compte sur votre engagement et celui de vos équipes pour améliorer encore le suivi des élèves et des familles. Mes services sont à votre disposition pour tout conseil ou renseignement complémentaire.

Pour la rectrice et par délégation,  
Le directeur académique des  
services de l'éducation nationale

Eric LAVIS